



Renonciation à reconnaissance d'enfant.

Par **aude36**, le **16/03/2011** à **23:13**

Bonjour; je suis confronté à une situation qui me semble compliqué actuellement j'ai eut un enfant de pere biologique inconnu mais pour proteger cet enfant mon beau frere cad le mari de ma soeur a accepté de reconnaitre ce petit bout qui aujourd'hui porte son nom mais cette situation devient lourd pour moi moralement je ne suis pas en paix car du chantage par ce dernier ma question aujourd'hui est de savoir comment faire pour que ce dernier renonce à la paternité ? la situation n'éyant pas changer car le pere biologique n'a pas toujours fait signe de vie mon compagnon actuel a accepté de reconnaitre cet enfant au cas ou mon beau frere acceptait de renoncer à cet effet comment proceder? je rappel que mon compagnon et moi avont des projets de mariage.

Par **corima**, le **16/03/2011** à **23:51**

Bonsoir, donc votre fils a pour père connu, son oncle ? Et vous voudriez qu'il renonce à sa paternite pour que votre futur mari puisse adopter votre enfant ?

Mais votre fils, il croit que son oncle est son père ? Depuis combien de temps votre beau frere a reconnu votre enfant ? L'a-t-il élevé comme son fils ?

Vous pouvez toujours assigner votre beau frere en contestation de paternite mais c'est pas gagné, il faudrait que vous donniez plus de renseignement

Evitez aussi de dire que votre enfant est de pere biologique inconnu ! J'ai cru que vous ne saviez pas avec qui vous aviez fait cet enfant ! Dites simplement que son père biologique ne l'a pas reconnu, ça suffira

Par **mimi493**, le **17/03/2011** à **04:00**

[citation]mon compagnon actuel a accepté de reconnaître cet enfant au cas ou mon beau frere acceptait de renoncer[/citation] Vous avez déjà fait, une fois, n'importe quoi, et vous comptez remettre le couvert ? Quand vous vous séparerez de l'actuel, vous lui demanderez aussi de renoncer afin que le prochain reconnaisse l'enfant ?

Seul le parent biologique a le droit de reconnaître l'enfant.

Il n'est pas possible de renoncer à une paternité. Le père a été avisé que sa reconnaissance était irrévocable. Il faut prendre un avocat et assigner votre beau-frère au TGI pour contester sa paternité Si les délais de prescription ne sont pas passés.

Depuis combien de temps la reconnaissance dure ?

Si ça fait plus de 5 ans, est-ce que le père se comporte comme le père vis à vis des tiers ? Si oui, c'est terminé, on ne peut plus contester sa paternité.

Par **amajuris**, le **17/03/2011** à **09:41**

bjr,

votre enfant ne peut pas changer de père en fonction de vos désirs et de vos compagnons.

cdt

Par **chris_ldv**, le **17/03/2011** à **10:06**

Bonjour,

"ma question aujourd'hui est de savoir comment faire pour que ce dernier renonce à la paternité ?"

Il faut pour cela que la personne qui a reconnu l'enfant ait la volonté de renoncer à son statut de père et engage une action en désaveu de paternité.

Comme cela ne semble pas être le cas votre souhait n'est pas réalisable.

Cordialement,

Par **Mimich93420**, le **21/12/2015** à **16:46**

Bonjour j ai une question j ai reconnu l enfant de ma compagne mainténant âgée de 3 ans maintenant après notre séparation après 5 ans de vie commune et une naissance d une petite fille nous avons entreprit des démarche auprès de la JAF un droit visite ma été accordé mais le ik c est mon ex compagne est retourner avec le père de l enfant que j ai reconnu elle ne

veut plus que l'enfant m'appelle Papa chose qui me fait mal mais je ne veux pas lui cacher sa vie alors comment faire pour renoncer au droit de reconnaissance de paternité ???

Par **amajuris**, le **21/12/2015** à **18:06**

bonjour,

que votre ex compagne le veuille ou non, vous êtes le père de cet enfant au regard de l'état civil et la décision du JAF s'applique toujours.

pour renoncer à la paternité, vous devez faire une action en contestation de paternité devant le tribunal.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F940>

salutations